

## OBJECTIF(S)

- Présentation de la législation et des nouvelles normes en matière de transition énergétique en copropriété – Travaux nécessaires permettant la mise en oeuvre de cette transition ainsi que son financement...

## NIVEAU & PUBLIC

### SPÉCIALISATION

Gestionnaires de copropriété

**Prérequis** : Connaissance des bases du droit de la copropriété

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : ½ journée (soit 3,30 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-boardt

**Effectif maximum** : 50

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en copropriété

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 130 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 190 € HT

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

- Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

### I - COMMENT CONTINUER APRÈS L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE ?

- Optimiser le scénario de travaux avec la maîtrise d'oeuvre et l'ingénierie financière
- Permettre un choix éclairé aux copropriétaires : facteurs-clé de succès
- Décret n° 2016-711 du 30 mai 2016, relatif aux travaux d'isolation en cas de travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables.

### II - LES AIDES FINANCIÈRES

- Dispositifs collectifs nationaux :
  - Habiter Mieux Copropriété
  - Certificats d'économie d'énergie
  - La TVA à 5,5 %
- Dispositifs individuels nationaux
  - Eco-prêt à taux zéro individuel
  - Ma Prime Rénov'
  - Aides de l'ANAH Habiter Mieux Sérénité
  - Action Logement

### SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

### TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap